

REPUBLIQUE FRANCAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

La présidente du tribunal administratif de Nancy

Vu le code de justice administrative, et notamment son article L. 222-2-1 ;

Vu l'arrêté du vice-président du Conseil d'Etat en date du 2 avril 2025 portant renouvellement d'inscription sur la liste des magistrats honoraires prévue à l'article L. 222-2-1 du code de la justice administrative ;

Vu la circulaire SG-20-01063-D du 7 août 2020 des magistrates et magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles ou aide à la décision.

D E C I D E

Article unique : Madame Chantal Descours-Gatin, présidente honoraire, est désignée pour exercer les fonctions de rapporteure en formation collégiale (requêtes de tarification sanitaire et sociale).

Fait à Nancy, le 18 novembre 2025

La présidente,

Véronique Ghisu-Deparis